



LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-064

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté de restriction de circulation et du stationnement Rue Sainte-Ide

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Considérant la demande de l'entreprise DALKIA en date du 05 juin 2024;

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement rue Sainte Ide pour le bon déroulement des travaux de nécessitant la venue d'une grue .

ARRETE

Article 1 : Le 10 juin de 8h à 12h, une restriction de circulation et du stationnement sera appliquée rue Sainte Ide (Au niveau de la crèche Pom d'Api) pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation et du stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Route barrée,
- Interdiction de circuler pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 3 : L'accès de la rue Sainte-Ide se fera par la route d'Andres.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Affiché le 06 juin 2024.